

CULTURE du CHANVRE

En Morvan, on lui réservait la meilleure partie de l'ouche, dans une terre bien préparée et bien fumée. On semait le chanvre "chindre ou chande" en mars-avril, très dru et à rayons.

Tous les six ou huit rayons, on ménageait un petit espace pour le passage. Le chanvre, en grandissant, se chargeait lui-même d'étouffer la végétation parasite et demandait peu de sarclages. Mais tant que la graine n'avait pas levé, il était urgent d'écarter les oiseaux très friands de chènevis. Chaque chènevrière possédait son épouvantail, qui n'était souvent pas longtemps pris au sérieux par les moineaux effrontés. Ceux-ci étaient à peu près les seuls ennemis de la chènevrière, car l'odeur du chanvre éloignait les insectes. Après la moisson, en août, on arrachait le chanvre mâle, on le faisait sécher au soleil et on le liait par poignées.

Les paquets, une fois secs, étaient prêts pour le rouissage. Le rouissage permet de détacher les fibres de la filasse qui sont collées entre elles et fixées à la tige par une gomme très tenace. Pour ce faire, on laissait séjourner les paquets dans l'eau dormante, en mettant par-dessus des planches et des pierres. On appelait "routoirs", les pièces d'eau, étangs, marais, réservés au rouissage ; car il était interdit de rouir dans les courantes, la fermentation de la plante aurait empoisonné les rivières. Lorsque les tiges se cassaient facilement à la main, on retirait les paquets de l'eau, et on disposait les paquets contre une haie ou contre un mur pour les faire sécher. Lorsque la saison n'était pas favorable, on terminait la dessiccation au four après la sortie des pains.

Le chanvre femelle était récolté dès que la graine était mûre. On le mettait en tas, la tête en bas, en relevant la tête autour pour faciliter l'égrenage. Pour recueillir la graine, on passait le chanvre sur les barreaux d'une échelle, ou on le battait au fléau. Le chanvre femelle subissait la même préparation que le chanvre mâle. Il y avait quelquefois une dernière récolte de chanvre rabougré.

La plante, tirée de l'eau et séchée, subissait le "teillage", opération qui avait pour but de recueillir les fibres. Le teillage s'effectuait presque toujours pendant les veillées d'hiver, soit à la main, soit à la broie ou "mchet". La broie ou mchet se composait d'un bras mobile, dont le tranchant dentelé de crans, s'emboîtait en se rabattant dans une rainure. Le chanvre, posé en travers sur la rainure, était pris comme entre deux mâchoires, les tiges brisées tombaient à terre, tandis que les filaments de la

plante textile étaient retenus dans les dents.

On teillait le chanvre à la main, en cassant les plus gros brins et en tirant la fibre ou "ménée". Les longueurs de tiges qui restaient, appelées "chènevottes ou chemottes", servaient à prendre du feu dans l'âtre pour allumer lampes et chandelles. Avec la ménée, on faisait fabriquer les cordes nécessaires à l'exploitation agricole, tandis qu'avec le chanvre passé à la broie, on fabriquait les étoffes.

Avant d'être filées, les fibres de chanvre devaient subir le peignage, opération qui était confiée à des spécialistes, venant d'Auvergne ou du Limousin, appelés "frottous, fortous, frotteux ou pignaleux". Le filage était souvent effectué aussi pendant les veillées d'hiver, soit à la quenouille et au fuseau, soit, depuis le 16e siècle, à la quenouille et au rouet. Les bergères filaient aussi, à la quenouille et au fuseau, en gardant les moutons.